

Québec, le 26 juillet 2007

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Monsieur Serge Genest
Omégalpha Inc.
539, Route 131
Joliette (Québec) J6E 7Y8

N/Réf. : 3215-14-08

Objet : Projet d'exploration minière CAGE par la société Uranor Inc.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 19 mars 2007 et reçus le 30 mars 2007, concernant le projet d'exploration minière CAGE situé au nord du village nordique de Kangiqsualujjuaq et après avoir été informée de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Aménagement d'un bureau à Kangiqsualujjuaq;
- Réhabilitation d'un campement abandonné à la décharge de la rivière Abloviak;
- Construction d'un camp temporaire sur la propriété CAGE;
- Aménagement d'une voie d'accès de neuf kilomètres entre le bras de mer Davis et la propriété CAGE;
- Activités d'exploration minière pour l'année 2007, incluant de l'échantillonnage par rainurage, du décapage d'affleurement et du forage.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Serge Genest, d'Omégalpha Inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 mars 2007, concernant une demande de soustraction au processus d'étude d'impact, 1 page et 3 annexes;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-14-0-08

Le 26 juillet 2007

- Lettre de M. Serge Genest, d'Omégalpha Inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 30 avril 2007, concernant une modification au projet CAGE, 1 page;
- Lettre de M. Serge Genest, d'Omégalpha Inc., à M. Robert Joly, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 18 juin 2007, concernant les réponses aux questions additionnelles, 1 page et 8 annexes;
- Télécopie de M. Serge Genest, d'Omégalpha Inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 juin 2007, concernant un complément d'information, 1 page;
- Télécopie de M. Serge Genest, d'Omégalpha Inc., à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 juillet 2007, concernant la transmission d'un complément d'information, 1 page;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



pour Madeleine Paulin